

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1928)
Heft: 80

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Janvier
1928

Bulletin Mensuel

N° 80

Il n'a pas été publié de Bulletin
en Novembre-Décembre 1927

de la

Chambre de Commerce Suisse en France



Les relations commerciales franco-suisse
ont abouti à un premier accord partiel et provisoire
Statistique du commerce franco-suisse en 1927

Siège social et Secrétariat général
61, Avenue Victor-Emmanuel III, Paris (8^e)

Téléphone : Élysées 54-94

Adresse télégraphique : Commersuis-Paris

Les Bureaux, la Bibliothèque, les Salles de lecture et de correspondance sont ouverts
de 10 heures à midi et de 14 heures à 17 heures

Section de Lyon
6, Quai des Brotteaux
Lyon
Téléphone : Vaudrey 6-70

Le Numéro : 2 fr. 50

Abonnement : 25 fr.

(Francs français)

Section de Marseille
et du Sud-Est
115, rue de l'Évêché, Marseille
Téléphone : 15-25



Voyages et Séjours EN SUISSE

Pour tous renseignements, s'adresser à
L'AGENCE
DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX
37, Boulevard des Capucines
PARIS (2^e)

Téléphone : Central 63-30

L'Agence des Chemins de Fer Fédéraux délivre tous les billets à destination de Suisse, les billets internationaux, les billets circulaires suisses, les abonnements généraux suisses et les billets internes suisses à plein tarif aux mêmes prix que les gares suisses et françaises.

Elle délivre gratuitement le Guide des Hôtels suisses, la Carte du Touriste et de nombreuses brochures illustrées.

Autres Agences des Chemins de Fer Fédéraux

LONDRES : 11 b, Regent Street, Waterloo Place.

VIENNE : 18, Schwarzenbergplatz.

BERLIN : 57-58, Unter den Linden.

NEW YORK : 241, Fifth Avenue.

LE CAIRE : Sheppard's Hotel.



La santé, c'est tout

L'alimentation, source de toutes les forces, est le premier élément d'une bonne santé. Plus les aliments sont riches en substances nutritives, plus ils augmentent la vigueur de l'organisme.

Par un riche apport nutritif l'Ovomaltine répare rapidement les dépenses inhérentes à toute activité. Après une journée de labeur épuisant, elle apaise les nerfs et procure par un sommeil réparateur des forces nouvelles pour le lendemain.

L'Ovomaltine se prend facilement comme un déjeuner et réunit sous cette forme alimentaire, à l'état concentré, les principes vitaux des meilleurs aliments naturels : lait, œufs, malt et cacao, réputés par leur action nutritive et fortifiante.

OVOMALTINE

ALIMENT NATUREL TONIQUE

176

La Chambre de Commerce suisse en France

PRÉSIDENT D'HONNEUR :

M. Alphonse Dunant, Ministre de Suisse en France.

PRÉSIDENT-FONDATEUR : M. Ferdinand Dobler

MEMBRES D'HONNEUR :

M. Gustave Ador, ancien Président de la Confédération.

M. Ch. E. Guillaume, directeur du Bureau International des Poids et mesures.

Comité de Direction

PRÉSIDENT M. J.-L. Courvoisier

VICE-PRÉSIDENT. . M. Auguste Duplan

MEMBRES :

M. Ferdinand Dobler M. F.-E. Hirt
M. Félix Du Pasquier M. Aloïs Reymond

Conseil d'Administration

PRÉSIDENT M. J.-L. Courvoisier

VICE-PRÉSIDENT. . M. Auguste Duplan

TRÉSORIER M. Ch. Courvoisier-Berthoud

MEMBRES.

M. A. Bollier	M. Robert Loppacher
M. H. Brack	M. A.-J. Maret
M. G. Brandt	M. E. Monvert
M. Ferdinand Dobler	M. J. Muller
M. Félix Du Pasquier	M. J. de Pury
M. Ch. Gay	M. E. Reichenbach
M. G. Gentil	M. A. Reymond
M. H. Gunthert	M. A. Roussy
M. H. Heer	M. G.-A. Schelling
M. F.-E. Hirt	M. A. Stirlin
M. A. Jam	M. Wolfer Sulzer

COMMISSAIRES DES COMPTES . . . M. Raoul La Roche

M. Ed. de Rham

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL . . . M. Maurice Trembley

SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE. M. Léon Mathez

Section de Lyon

PRÉSIDENT D'HONNEUR. M. Georges Meyer, Consul de Suisse.

PRÉSIDENT. M. Jacques Muller

MEMBRES :

M. E. Bègue	M. Barbezat
M. Blickenstorfer	M. Albert Joho
M. J.-O. Girard	M. Keller
M. Paul Gruaz	M. Wegelin

Section de Marseille et du Sud-Est

PRÉSIDENT D'HONNEUR. M. Paul Leuba, Consul de Suisse.

PRÉSIDENT. M. Georges Angst

VICE-PRÉSIDENT. M. Henry Sigg

SECRÉTAIRE. M. Louis Bovet

TRÉSORIER. M. Henri Wessel

MEMBRES :

M. Henri Brack	M. Getaz
M. J.-C. Buhler	M. Tail lens.
M. Albert Hedinger	

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III

PARIS (8^e)

BULLETIN MENSUEL

Le Numéro: 2 f. 50 (Français)

JANVIER 1928

Abonnement: 25 f. (Français)

NUMÉRO 80

PRÉSIDENT D'HONNEUR: M. ALPHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE

PRÉSIDENT: M. J.-L. COURVOISIER

VICE-PRÉSIDENT: M. AUGUSTE DUPLAN

TRÉSORIER: M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: M. MAURICE TREMBLEY

Les négociations commerciales franco-suissees ont abouti à un premier accord partiel et provisoire

DÈS les premiers jours de décembre, les négociations franco-suissees sont entrées dans une phase nouvelle, grâce à un changement complet de l'attitude de la France à l'égard de la Suisse.

Dans notre Bulletin n° 79, sorti de presse le 15 novembre, nous écrivions à cette même place : « Si la France avait résolu de contraindre la Suisse à une guerre de tarifs, elle n'aurait pas pu recourir à une méthode plus sûre que celle qu'elle paraît résolue à poursuivre. »

Mais, contrairement aux apparences, la France n'était nullement résolue à contraindre la Suisse à une guerre de tarifs. Elle n'était que mal renseignée sur la fermeté et l'unanimité avec lesquelles l'opinion suisse soutiendrait les intérêts des industries suisses d'exportation. Aussitôt qu'elle fut mieux renseignée, — il faut le reconnaître avec gratitude — la France n'hésita pas à renoncer, du jour au lendemain, à la méthode qu'elle avait jusque-là poursuivie.



Le cri d'alarme qui servait de préface à notre dernier Bulletin n'a pas été jeté en vain. Reproduit par toute la presse suisse, cité et commenté

par un grand nombre de journaux français, notre appel a été entendu. Dans les milieux français les plus divers il a provoqué, en faveur de la Suisse, un mouvement de sympathie dont nous avons recueilli de nombreux témoignages.

Certes, nous ne prétendons pas que la hardiesse de notre langage ait été partout accueillie avec une égale satisfaction, mais, dans les heures d'angoisse que nous avons traversées, nous avons pu constater que nous ne nous sommes pas trompés, en recourant au seul langage qui fût digne de l'amitié franco-suisse : le langage net, clair et sans détour de la parfaite franchise.

Entre deux voisins amis, divisés par des questions d'intérêts matériels, les pourparlers fructueux sont ceux où, de part et d'autre, on s'explique franchement et nettement, quitte, le moment venu, à faire l'effort de conciliation indispensable à une conclusion.



On connaît les événements qui se sont déroulés à la fin de novembre :

Ayant été informé que, sur l'avis unanime de la Commission consultative constituée par lui, le gouvernement fédéral allait prononcer, le 29, la